PROCLAMATION

Par Joseph Walker,

GOUVERNEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU que la loi ordonne d'élire, le premier lundi de novembre prochain, les représentans de la Louisiane qui devront servir pendant deux années à la trente unième Congrès des Etats-Unis, savoir :

Un représentant pour le premier district congressionnel, qui se compose des paroisses d'Ascension, de St Bernard, du Fauxbourg Lafayette, de la Pelleriné et de la Troisième Municipalité de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Un représentant pour le second district congressionnel, qui se compose de la Seconde Municipalité de la ville de la Nouvelle-Orléans, de cette partie de la paroisse d'Orléans qui est située au la rive droite du fleuve Mississippi et des paroisses de Jefferson, St Charles, St-Jean-Baptiste, St-Jacques, Ascension, Assomption, Lafourche Intérieure et Terrebonne.

Un représentant pour le troisième district congressionnel, qui se compose des paroisses d'Avoyelles, Catahoula, Franklin, Carroll, Madison, Tensas, Concordia, St Tammany, Washington, Ste-Hélène, Livingston, Est Feliciana, Ouest Feliciana, Pointe-Coupée, Est Baton Rouge, Ouest Baton Rouge et Iberville.

Et un représentant pour le quatrième district congressionnel, qui se compose des paroisses de Ste-Marie, St Martin, St Landry, Lafayette, Vermilion, Calcasieu, Rapides, Natchitoches, Sabine, De Soto, Caddo, Bienville, Bossier, Claiborne, Jackson, Union, Ouachita, Morehouse et Caldwell.

Attendu que la Constitution d'élire, la même jour du scrutin, les districts sénatoriaux, les sénateurs et l'état qui doivent remplacer ceux dont les termes de service expirent, savoir :

Un sénateur pour le district composé de cette partie de la paroisse d'Orléans qui est située sur la rive orientale du fleuve Mississippi.

Un sénateur pour le district composé des paroisses Jefferson et St Charles.

Deux sénateurs pour le district composé des paroisses de St Jean Baptiste, St Jacques et Ascension.

Un sénateur pour étoupler la vacance occasionnée par la resignation de l'Hon. A. Boudousque.

Un sénateur pour les paroisses de l'Assomption, Lafourche Intérieure et Terrebonne.

Un sénateur pour le district composé des paroisses de Pointe-Coupée et Ouest Baton Rouge.

Un sénateur pour le district composé des paroisses d'Est Baton Rouge et Iberville.

Un sénateur pour le district composé de la paroisse de Livingston.

Un sénateur pour le district composé de la paroisse de Tangipahoa.

Un sénateur pour le district composé de la paroisse de Washington.

Un sénateur pour le district composé des paroisses de Ste-Hélène, Est Feliciana, Ouest Feliciana et St Tammany.

Un sénateur pour le district composé de la paroisse de Ste-Marie.

Un sénateur pour le district composé des paroisses de St Martin et Lafayette.

Un sénateur pour le district composé des paroisses de Vermilion, Calcasieu, Rapides, Natchitoches, Sabine, De Soto, Caddo, Bienville, Bossier, Claiborne, Jackson, Union, Ouachita, Morehouse et Caldwell.

Attendu que la Constitution d'élire, la même jour du scrutin, un sénateur pour le district composé de cette partie de la paroisse d'Orléans qui est située sur la rive droite du fleuve Mississippi.

Un sénateur pour le district composé des paroisses de Jefferson et St Charles.

Deux sénateurs pour le district composé des paroisses de St Jean Baptiste, St Jacques et Ascension.

Un sénateur pour étoupler la vacance occasionnée par la resignation de l'Hon. A. Boudousque.

Un sénateur pour les paroisses de l'Assomption, Lafourche Intérieure et Terrebonne.

Un sénateur pour le district composé des paroisses de Pointe-Coupée et Ouest Baton Rouge.

Un sénateur pour le district composé de la paroisse de Livingston.

Un sénateur pour le district composé de la paroisse de Tangipahoa.

Un sénateur pour le district composé de la paroisse de Washington.

Un sénateur pour le district composé des paroisses de Ste-Hélène, Est Feliciana, Ouest Feliciana, St Tammany, Jackson et Caldwell.

Un sénateur pour le district composé de la paroisse de Ste-Marie.

Un sénateur pour le district composé de Calcasieu et Rapides.

Un sénateur pour le district composé de la paroisse de St Martin.

Et attendu que la loi ordonne que la Législature de la Louisiane, dans son prochain terme, fixera le nombre de représentans et de sénateurs à la Législature de l'Etat, savoir :

Un représentant pour la paroisse de Plaquemines.

Un représentant pour la paroisse de Jefferson.

Un représentant pour la paroisse de St Charles.

Un représentant pour la paroisse de St Jean Baptiste.

Un représentant pour la paroisse de St Jacques.

Un représentant pour la paroisse de Ascension.

Un représentant pour la paroisse de Assomption.

Un représentant pour la paroisse de Lafourche Intérieure.

Un représentant pour la paroisse de Terrebonne.

Un représentant pour la paroisse d'Iberville.

Un représentant pour la paroisse de Pointe-Coupée.

Un représentant pour la paroisse de Est Baton Rouge.

Un représentant pour la paroisse de Ouest Baton Rouge.

Un représentant pour la paroisse de Livingston.

Un représentant pour la paroisse de Tangipahoa.

Un représentant pour la paroisse de Washington.

Un représentant pour la paroisse de St Tammany.

Un représentant pour la paroisse de Ste-Hélène.

Un représentant pour la paroisse de Est Feliciana.

Un représentant pour la paroisse de Ouest Feliciana.

Un représentant pour la paroisse de Ste-Marie.

Un représentant pour la paroisse de St Martin.

Un représentant pour la paroisse de Lafayette.

Un représentant pour la paroisse de Vermilion.

Un représentant pour la paroisse de Calcasieu.

Un représentant pour la paroisse de Rapides.

Un représentant pour la paroisse de Natchitoches.

Un représentant pour la paroisse de Sabine.

Un représentant pour la paroisse de De Soto.

Un représentant pour la paroisse de Caddo.

Un représentant pour la paroisse de Bienville.

Un représentant pour la paroisse de Bossier.

Un représentant pour la paroisse de Claiborne.

Un représentant pour la paroisse de Jackson.

Un représentant pour la paroisse de Union.

Un représentant pour la paroisse de Ouachita.

Un représentant pour la paroisse de Morehouse.

Un représentant pour la paroisse de Caldwell.

Et attendu que la loi ordonne d'élire, le premier lundi de novembre prochain, les représentans de la Louisiane qui devront servir pendant deux années à la trente unième Congrès des Etats-Unis, savoir :

Un représentant pour le premier district congressionnel, qui se compose des paroisses de l'Ascension, de St Bernard, du Fauxbourg Lafayette, de la Pelleriné et de la Troisième Municipalité de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Un représentant pour le second district congressionnel, qui se compose de la Seconde Municipalité de la ville de la Nouvelle-Orléans, de cette partie de la paroisse d'Orléans qui est située sur la rive droite du fleuve Mississippi et des paroisses de Jefferson, St Charles, St-Jean-Baptiste, St-Jacques, Ascension, Assomption, Lafourche Intérieure et Terrebonne.

Un représentant pour le troisième district congressionnel, qui se compose des paroisses d'Avoyelles, Catahoula, Franklin, Carroll, Madison, Tensas, Concordia, St Tammany, Washington, Ste-Hélène, Livingston, Est Feliciana, Ouest Feliciana, Pointe-Coupée, Est Baton Rouge, Ouest Baton Rouge et Iberville.

Et un représentant pour le quatrième district congressionnel, qui se compose des paroisses de Ste-Marie, St Martin, St Landry, Lafayette, Vermilion, Calcasieu, Rapides, Natchitoches, Sabine, De Soto, Caddo, Bienville, Bossier, Claiborne, Jackson, Union, Ouachita, Morehouse et Caldwell.

Attendu que la Constitution d'élire, la même jour du scrutin, les districts sénatoriaux, les sénateurs et l'état qui doivent remplacer ceux dont les termes de service expirent, savoir :

Un sénateur pour le district composé de cette partie de la paroisse d'Orléans qui est située sur la rive orientale du fleuve Mississippi.

Un sénateur pour le district composé des paroisses d'Est Baton Rouge et Iberville.

Un sénateur pour le district composé de la paroisse de Livingston.

Un sénateur pour le district composé de la paroisse de Tangipahoa.

Un sénateur pour le district composé de la paroisse de Ste-Marie.

Un sénateur pour le district composé de la paroisse de St Martin.

Et attendu que la loi ordonne que la Législature de la Louisiane, dans son prochain terme, fixera le nombre de représentans et de sénateurs à la Législature de l'Etat, savoir :

Un représentant pour la paroisse de Plaquemines.

Un représentant pour la paroisse de Jefferson.

Un représentant pour la paroisse de St Charles.

Un représentant pour la paroisse de St Jean Baptiste.

Un représentant pour la paroisse de St Jacques.

Un représentant pour la paroisse de Ascension.

Un représentant pour la paroisse de Assomption.

Un représentant pour la paroisse de Lafourche Intérieure.

Un représentant pour la paroisse de Terrebonne.

Un représentant pour la paroisse d'Iberville.

Un représentant pour la paroisse de Pointe-Coupée.

Un représentant pour la paroisse de Est Baton Rouge.

Un représentant pour la paroisse de Ouest Baton Rouge.

Un représentant pour la paroisse de Livingston.

Un représentant pour la paroisse de Tangipahoa.

Un représentant pour la paroisse de Washington.

Un représentant pour la paroisse de St Tammany.

Un représentant pour la paroisse de Ste-Hélène.

Un représentant pour la paroisse de Est Feliciana.

Un représentant pour la paroisse de Ouest Feliciana.

Un représentant pour la paroisse de Ste-Marie.

Un représentant pour la paroisse de St Martin.

Un représentant pour la paroisse de Lafayette.

Un représentant pour la paroisse de Vermilion.

Un représentant pour la paroisse de Calcasieu.

Un représentant pour la paroisse de Rapides.

Un représentant pour la paroisse de Natchitoches.

Un représentant pour la paroisse de Sabine.

Un représentant pour la paroisse de De Soto.

Un représentant pour la paroisse de Caddo.

Un représentant pour la paroisse de Bienville.

Un représentant pour la paroisse de Bossier.

Un représentant pour la paroisse de Claiborne.

Un représentant pour la paroisse de Jackson.

Un représentant pour la paroisse de Union.

Un représentant pour la paroisse de Ouachita.

Un représentant pour la paroisse de Morehouse.

Un représentant pour la paroisse de Caldwell.

Et attendu que la loi ordonne d'élire, le premier lundi de novembre prochain, les représentans de la Louisiane qui devront servir pendant deux années à la trente unième Congrès des Etats-Unis, savoir :

Un représentant pour le premier district congressionnel, qui se compose des paroisses d